

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2854

présenté par

M. Michoux, M. Fayssat, Mme D'Intorni, M. Michelet, M. Trébuchet, Mme Roy,
M. David Magnier, Mme Besse, M. Dufosset, Mme Lechon, M. Gery et M. Lioret

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	1 000 000
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	1 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le gouvernement sur le manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et sur l'absence de statut propre.

Il y a urgence à recruter des AESH pour permettre à des élèves de suivre leurs enseignements dans de meilleures conditions.

Afin de garantir sa recevabilité, cet amendement prévoit 1 million d'euros de crédit pour l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme 230 « Vie de l'élève », en diminuant en conséquence les crédits de l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré ».

Afin de ne pas pénaliser le programme 140 et l'enseignement scolaire public, nous appelons le gouvernement à lever le gage.